



Attestation de compétences  
Certificat de réalisation

# MAÎTRISER LES MÉCANISMES DE CALCUL ET LE CONTRÔLE DES CHARGES SOCIALES

## DATE(S)

À déterminer

## LIEU

CCI DU CHER  
Avenue d'Issoudun  
18000 BOURGES

## DURÉE

2 jours soit 14 heures

## PUBLIC(S)

Salariés  
Particuliers

## OBJECTIFS

- » Connaître les différentes cotisations sociales
- » Appliquer les mécanismes de calcul et contrôler les charges sociales
- » Déterminer les tranches de cotisations
- » Valider la rédaction des bulletins de paie

## COMPÉTENCES VISÉES

- » La détermination des bases de calcul des cotisations sociales salariales et patronales (URSSAF/Pôle emploi)
- » Les cotisations de retraite complémentaire : AGIRC-ARRCO
- » La gestion des plafonds
- » Le rôle et la pouvoir de l'URSAFF

## MODALITÉS D'ACCÈS

- » Bulletin d'inscription
- » Questionnaire de positionnement
- » Convention de formation

## EMPLOIS VISÉS

Optimisation des pratiques au quotidien



**TAUX\***

Taux de satisfaction	<b>94,80%</b>
Taux de certification	<b>100%</b>
Taux de rupture	<i>non concerné</i>
Taux d'insertion à 3 mois	<i>non concerné</i>
Taux d'insertion à 6 mois	<i>non concerné</i>
Taux de poursuite d'étude	<i>non concerné</i>

\*Taux de satisfaction global des formations du parcours développement des compétences calculé en 2023

**ACCESSIBILITE  
HANDICAP**

Etude des besoins spécifiques au cas par cas  
Aide à la constitution des dossiers  
Adaptations spécifiques.  
**Contactez notre référente handicap pour plus d'informations :**



**Nathalie BONNARD**  
nathalie.bonnard@cher.cci.fr  
02 48 67 55 55

**TARIFS**

1 750€/personne  
Possibilité de prise en charge par OPCO

**CONTACTS**  
CCI FORMATION<sup>18</sup>

**Diane HAPPE**  
**Fadila EL MEZOUARI**

ccifformation18@cher.cci.fr | 02 48 67 80 64  
CCI du cher - Avenue d'Issoudun  
CS 70237 - BOURGES CEDEX

**cher.cci.fr**

**PRÉREQUIS**

Aucun

**PÉDAGOGIES & MOYENS**

- » Intervenants professionnels et issus du secteur
- » Participative et directement opérationnelle
- » Activité centrée sur les spécificités de l'entreprise
- » Distanciel possible si conditions l'exigent
- » Groupe de 5 à 12 personnes

**MODALITÉS D'ÉVALUATION**

- » Evaluation de l'acquisition des compétences via des mises en pratique et exercices pendant la formation
- » Evaluation de la formation à chaud par chaque participant
- » Evaluation à froid (entre 3 et 6 mois)
- » Evaluation par l'intervenant du groupe et de la bonne acquisition des compétences + réponse aux objectifs



Date de mise à jour : juillet 2024

# PROGRAMME DÉTAILLÉ DE FORMATION\*

\*Des modifications peuvent intervenir pour répondre au mieux aux attentes de l'entreprise et des salariés formés.

## Les modules

### 1. LA DÉTERMINATION DES BASES DE CALCUL DES COTISATIONS SOCIALES SALARIALES ET PATRONALES (URSSAF/PÔLE EMPLOI)

Notion de plafond de sécurité sociale et de tranches A, B, 1 et 2

Conséquences du plafond de sécurité sociale

Assiettes des cotisations sociales

Cotisations plafonnées : FNAL, cotisations vieillesse, etc.

Cotisations déplafonnées : maladie, accident du travail, etc.

L'assiette spécifique de la CSG/CRDS et du forfait social

Versement transport

Cotisations versées à Pôle emploi

Forfait social : assiette et taux de cotisation

Les limites d'exonération sociale et fiscale des cotisations retraites

Cas pratiques : établissement d'un bulletin de paie et principe de régularisation

### 2. LES COTISATIONS DE RETRAITE COMPLÉMENTAIRE : AGIRC-ARRCO

Cotisations permettant d'ouvrir des droits

Contributions qui financent le système

Le régime unifié AGIRC-ARRCO

Cas pratiques : établissement d'un bulletin de paie

### 3. LA GESTION DES PLAFONDS

Le principe de régularisation de cotisations

Cas particuliers pour l'employeur

Maîtriser les calculs des exonérations de charges

Contrat d'apprentissage

Certains stagiaires et mandataire

Contrat de professionnalisation

Les cotisations patronales (dispositif Fillon)

Les heures supplémentaires et complémentaires